

## BUDGET PRIMITIF 2017 VILLE de CARHAIX-PLOUGUER

**Section de fonctionnement : 8 123 623 €**

**Section investissement : 2 922 103 €**

### **I – SECTION de FONCTIONNEMENT :**

Le budget primitif 2017 s'équilibre à 8 123 623 € en section de fonctionnement soit une diminution en dépenses (hors prélèvement vers la section d'investissement et hors dotation aux amortissements) de – 1.80% par rapport au Budget primitif 2016.

Par chapitres budgétaires les prévisions en recettes et dépenses sont les suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
011 – Charges à caractère général	1 942 900 €	013 – Atténuation de charges	30 000 €
012 – Charges de personnel	3 956 000 €	70 – Produits des services, ventes	440 050 €
65 – Autres charges de gestion courante	806 046 €	73 – Impôts et taxes	6 007 168 €
66 – Charges financières	199 000 €	74 – Dotations, subventions, participations	1 132 300 €
67 – Charges exceptionnelles	25 000 €	75 – Autres produits de gestion courante	72 000 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000 €	77 – Produits exceptionnels	10 000 €
014 – Dégrèvement de taxes foncières NB Jeunes agriculteurs	4 700 €	042 – Opérations d'ordre entre sections	130 000 €
022 – Dépenses imprévues	20 000 €	002 – Excédent reporté	302 105 €
023 – Virement sur la section investissement	789 977 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 123 623 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 123 623 €</b>

### **DEPENSES de FONCTIONNEMENT**

- **Les dépenses à caractère général (chapitre 011)** diminuent de 3.30% par rapport aux inscriptions budgétaires du Budget primitif 2016 (- 61 150 €). Certaines dépenses ont été ajustées aux réalisations prévisionnelles de l'année 2016 et tiennent compte également de l'inflation des produits et services.

Une somme complémentaire de 7 000 € est prévue dans le cadre du renouvellement du marché pour la fourniture des repas de cantine scolaire (165 000 € en 2017 pour 158 000 € en 2016).

Le transfert de compétence à Poher Communauté du Terrain d'accueil des gens du voyage se traduit par une diminution des dépenses de fonctionnement courant de 65 000 €.

Les crédits inscrits sur ce chapitre sont utilisés également pour la réalisation de travaux en régie compte 606282 « Fournitures de petit équipement » qui atteint ainsi la somme de 60 000 €, cette ligne budgétaire est en effet mouvementée régulièrement dans le cadre des achats de petit matériel et fournitures diverses pour les chantiers réalisés par la Ville (exemple de travaux en régie 2016) :

- Maison d'accueil de jour itinérant « Petit Clos »

- **Les charges de personnel (chapitre 012)** sont maîtrisées. Ainsi, il est proposé une inscription budgétaire de 3 956 000 € soit une diminution de 1.02% par rapport au Budget primitif 2016 (-40 975 €), cette diminution est liée au transfert de compétences de la gestion du Terrain d'accueil des gens du voyage, à Poher Communauté pour lequel les frais de personnel sont évalués à 40 000 €.

Les frais de personnel tiennent compte également de l'évolution des salaires en intégrant le glissement vieillesse technicité (GVT) lié aux avancements de grade et d'échelon, et des frais de personnel liée à la gestion des temps périscolaires (TAP) avec un crédit évalué à 60 000 € pour 2017, le paiement des agents recenseurs (31 000 €).

Les mutualisations réalisées notamment direction générale, service commun finances ne modifient pas les crédits en frais de personnel par rapport à 2016, le remboursement des frais à Poher communauté est prélevé sur le chapitre 012.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**, s'élèvent à 806 046 € soit une stabilisation des crédits par rapport au Budget primitif 2016. Ce chapitre recouvre notamment les subventions aux associations, le montant 2017 proposé est de 276 500 € (271 500 € en 2016). Malgré la baisse des dotations de l'Etat, la Ville a fait le choix de maintenir le même niveau de subventions aux associations carhaisiennes, afin de poursuivre la dynamique et le rôle moteur de celles-ci dans l'animation de la Ville.
- **Les charges financières (chapitre 66)** dont le montant proposé pour le budget primitif s'élève à 199 000 € (pour mémoire BP 2016 : 219 000 € soit – 20 000 € ou – 9.13%), prend en compte l'extinction de 3 emprunts en 2017, et le niveau particulièrement bas des taux d'intérêt (taux variables notamment).
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** proposées pour le budget primitif 2017 s'élèvent à 25 000 €, cela correspond notamment aux titres de recettes annulés sur les exercices antérieurs ainsi qu'à des dépenses exceptionnelles auxquelles la Commune aurait à faire face dans le courant de l'année.
- **La dotation aux amortissements** pour 2017 s'élève à 380 000 € et viendra alimenter les recettes d'investissement, il s'agit d'une opération d'ordre entre sections (chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections), cela permet de prévoir le renouvellement du matériel et mobilier, suite à la constatation de la dépréciation de l'actif de la Commune.

## RECETTES de FONCTIONNEMENT

- Le **chapitre 013 "Atténuation de charges"** s'élève à 30 000 €, cela correspond notamment au remboursement par les assurances des salaires versés aux agents en maladie ainsi que les indemnités journalières de la sécurité sociale pour les agents non titulaires et la prise en charge par l'Etat d'une partie de l'indemnité versée aux apprentis.
- **Chapitre 70 "Produits des services, du domaine et ventes diverses"**, il est proposé d'inscrire un montant de 440 050 €, cela concerne notamment :

Concessions de cimetières	4 000 €
Occupation du domaine public (ERDF et France Télécom autres opérateurs téléphoniques)	25 000 €
Redevances garderies scolaires	28 000 €
Cantines scolaires	112 000 €
Remboursement personnel mis à disposition (Poher Communauté, centre Culturel Glenmor)	222 750 €
Régie camping	35 000 €

- **Chapitre 73 "Impôts et taxes"** il est proposé d'inscrire la somme de 6 007 168 € dont les recettes suivantes :

Impôts locaux (TH, TF, TFNB)	3 392 000 €
Attribution de compensation Poher Communauté	2 100 168 €
Dotations solidarité communautaire Poher Communauté	175 000 €
Taxe sur l'électricité	180 000 €
Droit de place, voirie	30 000 €
Taxe additionnelle aux droits de mutation	130 000 €

Les recettes provenant des impôts directs sont augmentées de 1% au niveau des bases locatives sans augmentation des taux. En effet l'actualisation 2017 des bases fiscales décidée par la Loi de finances en lien avec l'inflation prévisionnelle estimée par l'Etat devrait se situer entre +0.4%, il est proposé d'augmenter les bases locatives de 1% pour tenir compte également de l'augmentation physique des bases (augmentation du nombre des logements..).

- **Chapitre 74 « Dotations, subventions, participations »** : une recette de 1 132 300 € est inscrite au BP 2016 dont :

Dotation forfaitaire DGF	562 000 €
Dotation de solidarité rurale	289 000 €
Subventions Etat (ACSE : prévention délinquance, accès aux loisirs..)	15 000 €
Autres organismes (subvention Etat rythmes scolaires, aides Etat actions santé jeunes)	36 000 €
Compensation Etat au titre de la taxe professionnelle	23 000 €
Compensation Etat au titre exonération taxes foncières	24 000 €
Compensation Etat au titre exonération taxe habitation	178 000 €

Compte tenu de la diminution des dotations de l'Etat dans le cadre de la participation des collectivités locales à l'effort de redressement national des comptes publics, la dotation forfaitaire a été diminuée de -83 000 € par rapport aux réalisations prévisionnelles 2016 établies à 935 134 € soit un montant pour 2017 de 851 000 €, la dotation de solidarité rurale devrait progresser en 2017 de 16 000 € pour atteindre 289 000 € soit une diminution globale de la DGF estimée à -83 000 €.

Les compensations fiscales de l'Etat pour les exonérations de taxes d'habitation et taxes foncières devraient également diminuer de 1 233 € en 2017.

Ainsi la baisse des concours de l'Etat est estimée à 84 233 € pour 2017 (DGF + compensations).

- **Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : 72 000 €**, Il s'agit notamment des loyers encaissés pour les emplacements garages, location de salles, location de matériel.

Les recettes prévisionnelles inscrites au chapitre 042 pour un montant de 130 000 € correspondent aux dépenses liées aux travaux en régie, neutralisées par une recette avant de basculer sur la section d'investissement en dépenses permettant d'intégrer ces travaux dans le patrimoine de la Commune.

## II – SECTION INVESTISSEMENT :

La proposition de Budget primitif 2017 s'élève en investissement à 2 880 103 €.

Par chapitres budgétaires les prévisions en recettes et dépenses sont les suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 – Emprunts	1 027 762 €	10 – Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA. Taxes aménagement)	286 000 €
20 – Immobilisations incorporelles (études, maîtrises d'œuvre, logiciels...)	60 000 €	13 – Subventions d'investissement	18 761 €
204 – Subventions d'équipement versées	45 400 €	16 – Emprunts	1 115 065 €
21 – Immobilisations corporelles (équipement, matériel, mobilier...)	436 442 €	27 – Autres immobilisations financières (remboursement prêts d'honneur, avance Lot. Du Poher)	59 300 €
23 – Immobilisations en cours (voirie, travaux...)	1 219 499 €	040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	380 000 €
27 – Autres immobilisations (prêts d'honneur)	3 000 €	024- Produits des cessions d'immobilisations	273 000 €
040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections (travaux en régie)	130 000 €	021- Virement provenant de la section de fonctionnement	789 977 €

TOTAL	2 922 103 €	TOTAL	2 922 103 €
-------	-------------	-------	-------------

### DEPENSES d'INVESTISSEMENT :

Par comparaison avec le Budget primitif 2016 les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2017 en dépenses d'investissement sont les suivantes :

Chapitre	BP 2016	Proposition BP 2017
20 – Etudes, documents urbanisme, logiciels	46 700 €	60 000 €
204 – Subventions équipement (Enfouissement réseaux, SAFI lot.Kerléon..)	121 770 €	45 400 €
21 – Matériel, équipements	292 550 €	436 442 €
23 – Travaux, aménagements	602 460 €	1 219 499 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 063 480 €</b>	<b>1 761 341 €</b>

- Les inscriptions budgétaires du **chapitre 16 "Emprunts et dettes"**, s'élèvent à 1 027 762 € et concernent le remboursement du capital des emprunts. Ce montant pourra être ajusté dans le courant de l'année 2017 afin de tenir compte de la période à laquelle l'emprunt 2017 sera réalisé en réduisant au maximum les frais financiers tout en conservant la capacité de trésorerie nécessaire au fonctionnement de la Ville.
- Les inscriptions budgétaires du **chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**, s'élèvent à 60 000 € dont :
  - Documents d'urbanisme : 10 000 €
  - Maîtrise d'œuvre, études, diagnostics : 35 000 € (dont église de Plouguer 25 000 €)
  - Insertions, annonces : 5 000 €
  - Logiciels : 10 000 €
- Au chapitre 204, il est proposé une somme de 45 400 € dont 12 400 € correspondent à la participation financière versée à la SAFI pour la commercialisation et l'aménagement du lotissement de Kerléon, 30 000 € pour l'enfouissement des réseaux (France Télécom, éclairage public...) et 3 000 € pour les enseignes bilingues (participation de la Ville versée aux commerçants).

Conformément au débat d'orientations budgétaires les principales dépenses des chapitres 20, 204, 21 et 23 sont les suivantes :

A - Nouveaux Projets BP 2017	Secteur	Service référent	Montant TTC à INSCRIRE au BUDGET
Jeux de cour Diwan	SCOLAIRE	Bâtiments	17 000 €
5 fenêtres Ecole Bd République (salle des maîtres)	SCOLAIRE	Bâtiments	8 000 €
1 ensemble menuiseries extérieures portes et fenêtres Ecole Kerven	SCOLAIRE	Bâtiments	10 000 €
1 porte Ecole Persivien	SCOLAIRE	Bâtiments	2 650 €
Autolaveuse Ecole Huella	SCOLAIRE	Bâtiments	3 500 €
Lave-vaisselle Ecole Diwan	SCOLAIRE	Bâtiments	5 500 €
Travaux suite diagnostic Radon	SCOLAIRE	Bâtiments	42 000 €
<b>SOUS-TOTAL 1 SCOLAIRE</b>			<b>88 650 €</b>
Bancs de touche stade Charles Pinson	SPORTS	Bâtiments	6 100 €
Autolaveuse Salle omnisports	SPORTS	Bâtiments	10 300 €
Sono Salle omnisports	SPORTS	Bâtiments	8 486 €
Extension vestiaires rugby (matériaux)	SPORTS	Bâtiments	25 000 €
Remplacement skydômes salle de tennis	SPORTS	Bâtiments	3 000 €
Eclairage Salle omnisports - passage en LED	SPORTS	Bâtiments	26 552 €
15 barrières plastique pour la Salle omnisports	SPORTS	Bâtiments	1 550 €

Salle de gymnastique 3ème tranche (équipements)	SPORTS	Bâtiments	15 810 €
Rideaux salle Omnisports	SPORTS	Bâtiments	2 500 €
Machine à nettoyer DOJO	SPORTS	Bâtiments	1 500 €
Traceur terrains sportifs	SPORTS	Espaces verts	1 440 €
Buts de foot minimales rabattables + filets	SPORTS	Espaces verts	4 091 €
<b>SOUS-TOTAL 2 SPORTS</b>			<b>106 329 €</b>
Bornes électriques du camping	DIVERS	Bâtiments	14 000 €
Travaux en Mairie	DIVERS	Bâtiments	100 000 €
Salle d'archives	DIVERS	Bâtiments	50 000 €
Extension du centre de Congrès (travaux)	DIVERS	Bâtiments	100 000 €
Travaux merrule et reprise chêneaux Ecole République	DIVERS	Bâtiments	8 000 €
Réfection toiture ancien atelier "Le Breton"	DIVERS	Bâtiments	5 000 €
Faux plafonds Ti Ar Vro (salle expo)	DIVERS	Bâtiments	3 500 €
Matériel de sécurité (document unique)	DIVERS	Bâtiments	10 000 €
Accessibilité année 2	DIVERS	Bâtiments	50 000 €
Porte locaux Secours Populaire (secours alimentaires) rue Renan	DIVERS	Bâtiments	2 981 €
Poste à souder atelier	DIVERS	Bâtiments	600 €
Passage de câbles pour les fêtes	DIVERS	Bâtiments	3 000 €
Acquisition de 3 défibrillateurs	DIVERS	Bâtiments	3 000 €
Travaux rénovation maison de gardien stade Charles Pinson	DIVERS	Bâtiments	25 000 €
<b>SOUS-TOTAL 3 DIVERS</b>			<b>375 081 €</b>
Tracteur tondeuse type Grillo	VEHICULES	Espaces verts	45 000 €
Laser rotatif pour nivellement et triépiéd	VEHICULES	Voirie	1 500 €
Remorque Espaces verts	VEHICULES	Voirie	8 000 €
Epareuse	VEHICULES	Espaces verts	45 000 €
Fourgon pour service	VEHICULES	Espaces verts	20 000 €
Cuve AD Blue de 1000 l avec pompe et bac rétention	VEHICULES	Voirie	2 700 €
<b>SOUS-TOTAL 4 VEHICULES</b>			<b>122 200 €</b>
Movibenne de transport	FETES CEREMONIES	Voirie	9 600 €
<b>SOUS-TOTAL 5 FETES CEREMONIES</b>			<b>9 600 €</b>
Motoculteur professionnel	MATERIEL DIVERS	Espaces verts	2 490 €
<b>SOUS-TOTAL 6 MATERIEL</b>			<b>2 490 €</b>
Eclairage rue du Dr Menguy	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	18 000 €
Eclairage Mise en valeur loco Mallet	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	6 000 €
Reprise des armoires de commande (5)	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	15 000 €
Remplacement, réparations, extension	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	30 000 €
Illuminations de Noël Grand Rue (15)	ECLAIRAGE PUBLIC	Voirie	30 000 €
<b>SOUS-TOTAL 7 ECLAIRAGE PUBLIC</b>			<b>99 000 €</b>
Panneaux	SIGNALISATION	Voirie	5 000 €
<b>SOUS-TOTAL 8 SIGNALISATION</b>			<b>5 000 €</b>
Marché de voirie	VOIRIE	Voirie	350 000 €
<b>SOUS-TOTAL 9 MARCHÉ VOIRIE</b>			<b>350 000 €</b>
Sculpture CYCLISTES	CULTURE	Voirie	140 000 €
Automate de prêt BIBLIOTHEQUE	CULTURE	Bibliothèque	22 125 €
Vitrail St Trémeur (en façade)	CULTURE	Bâtiments	26 000 €
50 chaises Eglise de Plouguer	CULTURE	Bâtiments	3 000 €
Diagnostic sécurité Eglise de Plouguer (tour)	CULTURE	Bâtiments	25 000 €
<b>SOUS-TOTAL 10 CULTURE</b>			<b>216 125 €</b>
<b>TOTAL NOUVEAUX PROJETS (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)</b>			<b>1 374 475 €</b>

B - Projets engagés en 2016 et crédits à inscrire au BP 2017	Secteur	Service référent	Montant TTC à INSCRIRE au BUDGET
Loco Mallet auvent et aménagement voirie (phase 1)	VOIRIE	Voirie	50 000 €
Aménagement voie cyclable route de Kerniguez Vallée Hyères et divers aménagements sur la Vallée Hyères et camping	VOIRIE	Voirie	173 466 €

TOTAL PROJETS ENGAGES en 2016 et CREDITS à INSCRIRE en 2017		223 466 €
---	--	-----------

C - DEPENSES RECURRENTES à inscrire au BP 2017	Secteur	Service référent	Montant TTC à INSCRIRE au BUDGET
Documents d'urbanisme	URBANISME	Urbanisme	10 000 €
Etudes diverses	DIVERS	STM	10 000 €
Insertions, annonces presse	DIVERS	Divers	5 000 €
Logiciels	DIVERS	Divers	10 000 €
SAFI Lotissement Kerléon	URBANISME	Urbanisme	12 400 €
Enfouissement réseaux F. Télécom	VOIRIE	Voirie	30 000 €
Subvention personnes de droit privé (enseignes bilingues)	URBANISME	Urbanisme	3 000 €
Véhicule	DIVERS	STM	20 000 €
Matériel bureau et informatique Ecoles	SCOLAIRE	ADM Générale	10 000 €
Matériel bureau et informatique Mairie	DIVERS	ADM Générale	5 000 €
Mobilier	DIVERS	ADM Générale	15 000 €
Matériels divers (dont 8 000 € pour Glenmor)	DIVERS	ADM Générale	20 000 €
Travaux parc de Kérampuilh	VOIRIE	Voirie	20 000 €
Travaux divers Ecoles	SCOLAIRE	Bâtiment	8 000 €
Travaux sport	SPORT	Bâtiment	5 000 €
Travaux performance énergétique, accessibilité	BATIMENT	Bâtiment	10 000 €
Embellissement des quartiers	VOIRIE	Voirie	20 000 €
Prêts d'honneur	DIVERS	Social	3 000 €
<b>TOTAL DEPENSES RECURRENTES à INSCRIRE au BP 2017</b>			<b>216 400 €</b>

- **Les chapitres 040** (opérations d'ordre entre sections) d'un montant de 130 000 € correspondent aux travaux effectués en régie.

#### RECETTES d'INVESTISSEMENT :

- Les dépenses d'investissement sont financées par la récupération de la T.V.A. « compte 10222 Fonds de compensation de la TVA » sur les dépenses réalisées en 2015 aux comptes 20, 21 et 23 (acquisition de matériel, mobilier et travaux, logiciels...) à hauteur de 256 000 € et sur ce même chapitre par le versement par l'Etat de la taxe d'aménagement dans le cadre de la fiscalité de l'urbanisme pour 30 000 € soit un total de 286 000 € **au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves »**.
- Chapitre **13 « Subvention d'investissement »** prévisions budgétaires 2016 de 18 761 €. Des dossiers de subventions seront déposés prochainement (DETR.), ou sont en cours d'étude par les financeurs, sans notification officielle, les sommes attendues n'ont pas été inscrites au BP 2017.
- Au chapitre **16 « Emprunts »**, une somme de 1 115 065 € au titre de l'emprunt qui viendra compléter les recettes prévisionnelles d'investissement.
- Le chapitre **27 « Autres immobilisations financières »** correspond au remboursement de l'avance réalisée au budget annexe lotissement du Poher en 2012 afin de financer l'aménagement des terrains dans l'attente des recettes liées aux ventes de terrain, il est proposé d'inscrire une somme de 58 300 €.
- Le **chapitre 040 "Opérations d'ordre de transfert entre sections"** s'élève à 380 000 € et concerne les amortissements des matériels et mobiliers de l'actif de la Ville.